



100 % remboursés de xxxxxx

Par **carayonmp**, le **16/03/2015** à **19:22**

Bonjour,

Je tiens à raconter ma mésaventure avec xxxxxx afin que les utilisateurs de ce forum connaissent les pratiques de cette marque et ne tombent pas dans le piège. Et je suis aussi preneuse de conseils concernant la marche à suivre pour obtenir réparation.

Rappel des faits : en octobre, j'ai participé à une opération 100 % remboursés, qui consistait à acheter une sélection de produits et à renvoyer à xxxxxx le coupon dédié, ainsi que le ticket de caisse. Le remboursement devait se faire sous 2 mois. Mes deux filles en ont fait autant.

Résultat : nous avons eu une infime partie de remboursée.

Je me suis donc rapprochée de la marque, mais les mails échangés ont été très flous, la mauvaise foi transparaissait. Ils me répondent en effet que le code-barres des produits devait être découpé et non recopié, mais rien n'indique sur leurs produits ni sur le bon de participation que ceux-ci seront acceptés uniquement s'ils sont découpés et non recopiés.

Je viens de saisir la direction de la concurrence et des fraudes et j'ai pris rendez-vous avec un avocat, car au-delà de la somme dérisoire que xxxxxx nous doit à mes filles et à moi, je trouve leur pratique indigne d'une grande marque, cette mauvaise foi me révolte. Je suis une personne intègre et la moindre injustice est, d'après moi, passible d'une procédure avec dommages et intérêts.

Au final, cette offre 100 % remboursés s'est révélée être une arnaque, j'ai été traitée avec beaucoup de dédain.

Je peux envoyer par mail l'échange de nos mails avec xxxxxx ainsi que les documents d'origine concernant cette offre qui paraissait alléchante, à tous les utilisateurs de ce forum qui en feront la demande.

Que me conseillez-vous, en plus des démarches que j'ai déjà entreprises, pour que xxxxxx honore sa promesse ? Comme je l'ai dit précédemment, ce n'est pas la somme engagée qui m'inquiète, mais les pratiques de cette enseigne qui me dérangent beaucoup.

Merci pour votre réponse.

Par **miyako**, le **18/03/2015** à **18:59**

Bonsoir,

Ils ne sont malheureusement pas les seuls .Il faut toujours se méfier de certaines actions commerciales de ce genre.

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **carayonmp**, le **21/03/2015** à **17:49**

Bonsoir,

Tout d'abord, merci pour votre réponse. J'ai aussi participé à des opérations de ce style avec A...n et je peux dire que je n'ai jamais eu à me plaindre de cette enseigne. Certes, c'est une marque de très grande renommée et qui tient à son image de marque. L. étant une enseigne de moindre importance, j'imagine qu'il leur est plus difficile d'assurer la même qualité de prestations. Mais de là à mentir sur leurs offres alléchantes...

Bref, je suis allée me renseigner auprès d'un avocat hier : il semblerait que je puisse saisir le juge de proximité, ce que je vais faire. Je vous tiendrai informé de la suite apportée à ce dossier.

Cordialement.